LE PEUPLE ET SES DROITS

Les raisons de se réjouir de l'état du monde sont suffisamment rares pour saluer deux événements électoraux récents de nature à redonner espoir dans la démocratie.

Le 23 mars dernier, la majorité des Italiens (54 %) a voté contre le référendum constitutionnel sur l'organisation de la justice voulu par Giorgia Meloni. La réforme était assez technique : séparation de la carrière des juges et de celle des procureurs, modification du Conseil supérieur de la magistrature et accroissement du poids de l'exécutif sur le judiciaire. Mais toute la campagne a tourné autour de l'attachement à la constitution italienne issue de la résistance au fascisme et du refus d'en finir avec les impératifs juridiques mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La défaite de la présidente du Conseil est d'autant plus notable que la politique menée par son gouvernement demeure populaire. Mais visiblement pas au point de signer un chèque en blanc à un pouvoir qui, même chez certains de ses partisans, est suspecté de vouloir s'émanciper des règles du droit.

Le 12 avril, c'est le peuple hongrois qui, très majoritairement, a décidé de mettre un terme à plus de seize ans de pouvoir de Viktor Orbán. En élisant Péter Magyar, les Hongrois n'ont pas opéré un tournant politique à 180 degrés : pro-européen, le nouveau Premier ministre est néanmoins conservateur et sur une ligne pas moins dure que son prédécesseur sur la question des migrations. Mais les électeurs ont rejeté massivement la corruption et l'arbitraire caractéristiques du système Orbán. Là encore, l'attachement de la population au droit a été déterminant : la première

mesure de Magyar a été d'abolir l'état d'urgence qui, sous des prétextes de plus en plus fallacieux, plaçait le pays en état d'exception depuis 2020.

Pourtant, ces résultats ne suffiront sans doute pas à mettre fin à l'usage aussi incessant que confus du vocable de « démocratie illibérale ». À propos de la Hongrie ou de l'Italie, mais désormais aussi des États-Unis, les commentateurs mobilisent sans arrêt, comme s'il allait de soi, ce concept improbable qui associe souveraineté populaire et rejet du droit. Or, ce sont précisément les peuples qui, lors de ces votes, ont manifesté leur attachement à des principes constitutionnels qui n'ont d'ailleurs jamais été l'apanage de la seule tradition libérale. Quand le rejet de l'arbitraire devient majoritaire, la loi du nombre cesse justement d'être antagoniste avec le respect des formes juridiques, du pluralisme et de la séparation des pouvoirs. La double défaite d'Orbán et de Meloni pourrait ainsi être l'occasion de mettre en question les préjugés qui assimilent la démocratie au pouvoir d'une multitude inculte et liberticide. Préjugés dont témoigne aussi le succès du terme de « populisme » qui permet d'attribuer à une foule supposée irrationnelle la responsabilité d'une régression démocratique pourtant largement orchestrée par les élites politiques, médiatiques et économiques[1].

La double défaite d'Orbán et de Meloni pourrait mettre en question les préjugés qui assimilent la démocratie au pouvoir d'une multitude inculte et liberticide.

Il en faudra hélas davantage pour rompre avec l'assimilation platonicienne de la démocratie à un régime où règne l'opinion associée aux pulsions tyranniques du bas peuple. La haine de la démocratie[2] se retrouve aujourd'hui dans une certaine « gauche » qui confond subversion et reprise naïve des thèses réactionnaires les plus éculées contre le pouvoir du peuple. À propos de ce qu'il nomme *« l'âme noire de la démocratie »*, Geoffroy de Lagasnerie reprend ainsi l'antienne des assimilations entre démocratie et élections, élections et loi de la majorité, loi de la majorité et tyrannie du nombre[3]. De la démocratie comme forme de société, culture du conflit et épreuve de l'incertitude en politique, il ne reste rien, dans

1 - Voir notamment Antoine Chollet, *L'Antipopulisme ou la nouvelle haine de la démocratie*, Paris, Textuel, 2023.
2 - Voir Jacques Rancière, *La Haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005.
3 - Voir Geoffroy de Lagasnerie, *L'Âme noire de la démocratie*, Paris, Flammarion, 2026.

un diagnostic qui se revendique de l'« épistocratie ». Comprenons-nous : une épistocratie radicale, chic et progressiste.

À ce compte, il n'y a plus qu'à croiser les doigts pour que la science soit toujours de gauche puisqu'il est entendu que le peuple est d'extrême droite par nature. Qu'un auteur qui réalisait déjà la prouesse de louer le néolibéralisme au nom de l'émancipation des minorités critique le caractère foncièrement « illibéral » de la démocratie n'a rien pour surprendre[4]. Mais l'audience médiatique rencontrée par ce type de thèse radicale-scientiste a de quoi inquiéter. Pour autant qu'on puisse la comprendre, l'argument est qu'avec Javier Milei, Donald Trump, Jordan Bardella et consorts, les ennemis de la démocratie prennent le pouvoir, ou menacent de le prendre, par la voie démocratique. En conséquence, le seul moyen de sauver les libertés serait de renoncer à la démocratie.

Que ce genre de raisonnement baroque soit à la lettre celui d'un Peter Thiel – qui, dès 2009, déclarait ne plus *« croire »* que *« la liberté et la démocratie soient compatibles*[5] *»* – devrait pourtant donner à réfléchir. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour savoir que l'extrême droite n'est démocrate qu'aussi longtemps que la majorité des électeurs partage ses idées. Ses idéologues les plus lucides le savent, eux qui s'appuient sur le nombre avant de rogner sur les droits. Les événements en Italie et en Hongrie montrent qu'il y a mieux à faire que d'alimenter, fut-ce sous un habillage progressiste, cette libération de la parole antidémocratique. Surtout à un moment où elle passe à l'acte.

Esprit

4 - Voir Geoffroy de Lagasnerie, *La Dernière Leçon de Michel Foucault. Sur le néolibéralisme, la théorie et la politique*, Paris, Fayard, 2012.
5 - Voir Peter Thiel, "The education of a libertarian" [en ligne], *Cato Unbound*, 13 avril 2009.